

**LIGUE**  
**HAUTS-DE-FRANCE**  
**FFHANDBALL**



**GUIDE REGLEMENTAIRE DES  
COMPETITIONS REGIONALES**

**SAISON 2017/2018**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE - CONDITION D'ENGAGEMENT</b>	<b>page 3</b>
<b>NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE</b>	<b>page 4</b>
<b>TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU</b>	<b>page 4</b>
<b>CATEGORIES D'AGES</b>	<b>page 5</b>
<b>SAISIE DES CONCLUSIONS DE MATCH</b>	<b>page 6</b>
<b>HORAIRES ET JOURS DES RENCONTRES</b>	<b>page 7</b>
<b>REPORT DE MATCH</b>	<b>page -8-9-10</b>
<b>CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS ET REGLEMENT</b>	<b>page 11-12-13</b>
<b>TOURNOI DE QUALIFICATION REGIONALE</b>	<b>page 14-15-16</b>
<b>ACCESSION MOINS DE 18 FRANCE FEMININS ET MASCULINS</b>	<b>page 17</b>
<b>CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES</b>	<b>page 18</b>
<b>COUPES REGIONALES JEUNES</b>	<b>page 19</b>
<b>FINALES REGIONALES MOINS DE 13 FEMININS ET MASCULINS</b>	<b>page 20</b>
<b>DIVERS</b>	<b>page 21</b>

## PREAMBULE

Le présent règlement général concerne les compétitions suivantes :

- Les championnats +16 masculins : PRE-NATIONALE EXCELLENCE HONNEUR
- Les championnats +16 féminines : PRE-NATIONALE EXCELLENCE
- Les championnats jeunes « Régionaux »
- Les Coupes régionales jeunes

**Les règles de l'annuaire fédéral s'appliquent, sauf en cas de précisions présentes dans ce guide.**

## CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour participer à une compétition régionale, les clubs doivent :

- Etre affiliés à la F.F.H.B.
- être à jour de leur ré affiliation (sans oublier que Président, Secrétaire et Trésorier du club doivent être licenciés)
- être exempts de toute dette envers la Ligue des Hauts de France ou un comité départemental.

*L'engagement des équipes de clubs dont la situation financière ne serait pas en règle vis à vis des instances, sera soumis à autorisation de la Commission des Finances régionalisée (seule compétente pour suspendre un club).*

- s'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la F.F.H.B., le règlement général des compétitions régionales, ainsi que le règlement particulier des compétitions auxquelles ils participent. Toute équipe engagée doit notamment satisfaire aux règlements généraux de la FFHB.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions régionales est fixé chaque saison par décision de l'Assemblée Générale régionale qui définit également les dates limites d'engagement. En cas de non-paiement, la COC peut procéder au remplacement du club défaillant.

**Clôture des engagements +16F et +16M : jeudi 6 juillet 2017 (réception du formulaire d'engagement et du chèque correspondant)**

**Clôture des engagements -15 et -18 aux TQR : 6 juillet 2017**

## NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE

Masculins et Féminins	Championnat +16	Championnat -18	Championnat -15
	Nés en 2000 et avant	Nés en 2002/2001/2000	Nés en 2005/2004/2003

### L'année de référence :

L'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31  
décembre du début de la saison  
sportive

## TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU

Niveau de Pratique		Catégories	Taille des ballons		Temps de jeu
MASCULINS	Dépt / Rég / Nat	+ 16 ans	58 - 60	T3	2 x 30
	Dépt / Rég / Nat	- 18 ans	58 - 60	T3	2 x 30
	Dépt / Rég	- 15 ans	54 - 56	T2	2 x 25
FEMINIENS	Dépt / Rég / Nat	+ 16 ans	54 - 56	T2	2 x 30
	Dépt / Rég / Nat	- 18 ans	54 - 56	T2	2 x 30
	Dépt / Rég	- 15 ans	50 - 52	T1	2 x 25

### CATEGORIES D'AGE 2017/2018

FEMININS ET MASCULINS PRATIQUE COMPETITIVE LIGUE DES HAUTS DE France  
(AISNE - OISE - PAS DE CALAIS - NORD - SOMME)

	<8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	-35	>35
<b>Département</b>	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1981
	- 9 ans mixte															
		- 11 ans mixte														
			-13 ans													
					- 15 ans											
									- 18 ans							
										+ 16 ans						

	<8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	-35	>35
<b>Région</b>	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1981
						- 15 ans										
									- 18 ans							
										+ 16 ans						

## SAISIE des CONCLUSIONS de MATCHS

### J - 30

**La date limite de conclusion est visible dans l'Agenda des rencontres de Gest Hand Cette date est fixée à J-30 (sauf cas de force majeure lié notamment au planning des compétitions, début de saison, TQR, etc)**

La COC se réserve après contrôle des conclusions le droit d'appliquer l'article 93 des règlements fédéraux en cas de non saisie dans les délais.

Attention au cours de la saison: la COC se réserve le droit de modifier une ou plusieurs dates si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient.

## HORAIRES et JOURS des RENCONTRES

Les matchs peuvent se dérouler :

### ➤ POUR LES CATEGORIES +16 ANS MASCULINS ET +16 ANS FEMININS

- ✓ **Le vendredi** (*sous réserve de l'accord des 2 clubs et de la COC*)  
Début des rencontres entre **20 h** et **21 h**.
- ✓ **Le samedi**  
Début des rencontres entre **18h** et **21h**
- ✓ **Le dimanche**  
Début des rencontres entre **9h30** et **11h** le matin  
Début des rencontres entre **14h00** et **17h** l'après-midi
- ✓ **Jour férié** : mêmes horaires que le dimanche

### ➤ POUR LES CATEGORIES JEUNES

- ✓ **Le samedi**  
Début des rencontres entre **14h** et **18h30**
- ✓ **Le dimanche**  
Début des rencontres entre **9h** et **11h** le matin
- ✓ Début des rencontres entre **14h** et **16h30** l'après-midi avec **accord par mail entre les 2 clubs**

✓ **Remarque importante :**

**Il est impératif de tenir compte de l'éloignement de l'équipe adverse se reporter au tableau ci-dessous**

Horaire minimum des matchs joués le			
Éloignement	Samedi	Dimanche matin	Dimanche après-midi
0 à 20km	14h	9h	14h
de 21 à 50 km	14h30	9h30	14h30
de 51 à 100 km	15h30	10h30	15h30
de 101 km et plus	16h30	11h	16h30

Remarque :

- La COC ne voit aucun inconvénient au déroulement d'une rencontre en semaine, après **accord entre les 2 clubs**, pour libérer un week-end par exemple, à condition que la demande soit faite avant J-30.
- Les clubs disposent **de 7 jours** à réception des conclusions de match, pour réclamer, éventuellement, sur les horaires de match (**mail au club et à la COC ligue**).  
Dépassant ce délai, les réclamations ne seront plus recevables.

## REPORT DE MATCH

La COC tiendra compte, dans la mesure du possible, des indisponibilités signalées par les clubs avant la constitution des poules.

De ce fait, elle **peut refuser toute modification de date** (report ou match avancé) pour indisponibilité d'installations sportives sauf cas de force majeure.

**La demande de report doit donc rester exceptionnelle.**



Concernant les catégories séniors, toute demande de report saisie par le club demandeur dépassant le délai de J-20 sera systématiquement refusée, y compris en cas d'acceptation du club adverse (sauf cas de force majeure, après étude de la COC au cas par cas)

### PROCEDURE STRICTE A RESPECTER EN CAS DE FORCE MAJEURE :

- Prévenir le club adverse par mail
- Prévenir la COC par mail [5700000.coc@ffhandball.net](mailto:5700000.coc@ffhandball.net) (les messages vocaux et appels téléphoniques ne peuvent faire office de justificatif officiel)
- Prévenir la ligue [5700000@ffhandball.net](mailto:5700000@ffhandball.net)
- Prévenir la CRA [5700000.cra@ffhandball.net](mailto:5700000.cra@ffhandball.net)

*Cela afin d'éviter aux clubs et aux arbitres de se déplacer pour rien.*

*Ces conditions sont indispensables et en leur absence, le match sera perdu par forfait avec amende et prise en charge des frais de déplacement des arbitres pour le fautif.*

## PREVENTION ET GESTION DES REPORTS

- Bien étudier le calendrier général pour positionner vos manifestations internes.
- Contacter les services gérant l'utilisation des installations sportives **régulièrement**.
- Respecter les dates du calendrier général
- Obtenir l'accord du club adverse avant de saisir la demande dans Gesthand et lui demander de saisir «son accord» dans Gesthand
- Utiliser la possibilité d'avancer ou d'inverser un match au lieu de le reporter.
  
- De plus, vu la difficulté d'avoir une réponse du club adverse dans Gesthand, la COC se réserve le **droit d'accepter ou refuser le report si, 7 jours après la saisie du club demandeur**, aucune réponse n'a été fournie par le club adverse.

## Utilisation des dates de report présentes au calendrier des compétitions 2017/2018

Il est rappelé que 2 rencontres de natures différentes peuvent se jouer sur le même week-end

Concernant les événements de force majeure ne permettant pas aux équipes de jouer dans les meilleures conditions, la Présidente de la COC régionale peut prendre la décision seule, sur consultation du Président de la Ligue, de suspendre les rencontres et de les reporter à la date qu'elle juge opportune.

En cas d'indisponibilité du de la Présidente, le Vice-Président a tout pouvoir pour le remplacer. Cette décision avec nouvelle date de match (prévue au calendrier) ne pourra donner lieu à un nouveau report.

Dans le cas où aucune décision générale n'est communiquée à temps, il reste de la responsabilité d'un Président de Club ou d'un Responsable d'équipe de décider d'effectuer ou de ne pas effectuer un déplacement. Il conviendra d'appliquer la même procédure de communication que pour le report en cas de force majeure (page 8)

## BRÛLAGE ET QUALIFICATION EN CAS DE MATCH REPORTE



La **qualification** d'un joueur est toujours considérée par rapport à la date initiale de la rencontre, à condition qu'il ne soit pas sous le coup d'une suspension ferme infligée par une commission disciplinaire à la date du report de match (art 94.2.1 règlements généraux).



Par contre, le **brûlage** se calcule au jour où la rencontre se déroule et non pas à la date initiale (art 95.2.2 règlements généraux).

*Exemple : une rencontre programmée début janvier se déroule, suite à un report, fin mars : ainsi, les joueurs brûlés fin mars ne pourront pas jouer même si à la date initiale ils n'étaient pas brûlés.*

## CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

	Equipes masculines			Equipes féminines	
Championnats	Prénationale	Excellence	Honneur	Prénationale	Excellence
Ouverts aux	Plus de 16 ans, joueurs nés en 2000 et avant				
Formule	1ère phase match aller	Aller/retour	Aller/Retour	Aller/retour	Aller/retour
	Brassage - 10 dates jusqu'au 06-07/01/2018	2 poules de 12	2 poules de 10	12 équipes	2 poules de 12
	2ème phase match aller/retour	22 dates	18 dates	22 dates	22 dates
	3 poules de 8 équipes		Aller/Retour		
	14 dates		1 poule de 12		
				22 dates	
Points	Match gagné 3 pts, match nul 2 pts et match perdu 1 pt				
Forfait	Equipe gagnante 3 pts - Equipe forfait 0 pt - score 20-0				
	Amende selon tarifs régionaux prévus par la FFHB				
Pénalité sportive	Equipe gagnante 3 pts - Equipe pénalisée 0 pt - score 20-0				
	Amende selon tarifs régionaux prévus par la FFHB (104.2.4)				
Calendrier	Etabli en fonction des directives fédérales et validé par le BD				
Péréquation	Une péréquation kilométrique est en vigueur sur tous les championnats régionaux				
	0,30 centimes X nb km aller + retour				
Saisie des conclusions	J-30 voir page 6 saisie des conclusions				
Officiels de table	Chronométreur: licencié club qui reçoit, <b>amende si manquant</b>				
	Secrétaire: licencié club visiteur de préférence, <b>amende au club visiteur si manquement</b>				
Responsable de table	Licencié <b>majeur</b> du club qui reçoit, devant se situer dans un espace proche de la table de marque. <b>Amende si manquement.</b>				
Brûlage	N/2 art. 95.2.1				
Equipes réserves	L'équipe "dite réserve" évoluant en championnat prénational masculin ou féminin ne doit pas présenter sur chaque feuille de match <b>plus de 4 joueurs ou joueuses de plus de 22 ans.</b>				
et équipes 2	<b>Le non respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur. (art. 108;2)</b>				
	Les clubs préciseront lors de l'engagement si l'équipe est réserve ou 2. A défaut de cette précision, l'équipe sera réputée "équipe 2" sans appel possible.				

## REGLEMENT CHAMPIONNAT

### MODE DE CLASSEMENT

Goal-average particulier règlement général des compétitions :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé ces équipes entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des rencontres entre les équipes concernées,
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres entre clubs concernés,
- 4) par le goal average général par soustraction des buts marqués et des buts encaissés,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués de tous les matches,
- 6) par le plus grand nombre de licencié(e)s à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins selon le cas.

## ACCESSIONS et RETROGRADATIONS

**Si une équipe réserve est classée pour accéder à la division supérieure et ne peut y accéder, il est fait appel à l'équipe classée en suivant dans la même poule.**

**En cas de refus, la COC prendra la décision de repêcher une équipe de la division supérieure en fonction du classement.**

**Toute équipe qui ne répondra pas aux exigences des CMCD de la saison en cours sera sanctionnée selon les conditions décrites dans le projet CMCD.**

### REFUS D'ACCESSION

Dans le cas où un club renonce à l'accession, il est fait appel au club classé immédiatement après. Toute équipe qui, à la fin d'une compétition, est qualifiée pour accéder automatiquement à la division supérieure, ne peut refuser cette accession, sous peine de se voir appliquer une sanction : l'équipe devra, la saison suivante, opérer une division plus bas que la saison précédente et ne pourra prétendre à l'accession qu'à l'issue de la deuxième saison suivante. Cette disposition ne s'applique pas pour l'accession entre le championnat Pré-national et le championnat National.

### DEMANDE DE RETROGRADATION

**Si un ou plusieurs clubs demandent leur rétrogradation** alors que sportivement ils auraient pu se maintenir, la COC procédera au repêchage d'un ou plusieurs clubs relégués de la poule de la division concernée en fonction de leur classement

### FORFAIT EN COURS DE CHAMPIONNAT

L'équipe déclarée forfait perd le match et ne marque pas de point. Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes, 0-10 pour toutes les autres rencontres (tournois compris). Règlements généraux art 104.2.3.

### **Il n'y a plus de remboursement de frais de déplacement kilométrique au club adverse.**

Par contre, l'amende de frais de déplacement kilométrique reste due à la Ligue et est prise en compte dans la péréquation kilométrique en vigueur dans les championnats régionaux (règlements généraux art 104.2.4).

### ATTENTION !

**Sur le plan sportif, un match perdu par pénalité équivaut à un match perdu par forfait** (amende appliquée à l'équipe fautive). Les scores pris en compte sont les mêmes qu'en cas de forfait (Règlements généraux art 109.2.1).

**Pour toutes les catégories d'âge,**

**3 forfaits = Forfait Général**

**6 pénalités sportives = Hors Compétition**

## TOURNOIS de QUALIFICATION REGIONALE

<b>ORGANISATION GENERALE</b>	
Inscription	Saison de transition union Nord Pas de Calais – Picardie
	Toutes les équipes régionales 2016/2017 sont conservées + 1 ayant droit par département
	Une seule équipe par club
Catégories concernées	<b>MOINS 15F - MOINS 18F - MOINS 15M - MOINS 18M</b>
Qualifications	TQR -18M et -15M 25 équipes
	TQR -18F 20 équipes
	TQR -15F 25 équipes
Nature de l'épreuve	Formule championnat avec match sec sur chaque journée. Classement à l'issue des 6 dimanches
Engagement	TQR 50€ par équipe
	Date limite 6 juillet 2017
Constitution	12/07/2017
	Réunion COC Régionale
Calendrier	Brassage 6 dimanches (toutes les équipes se rencontrent)
	Classement à l'issu des brassages nous gardons 20 équipes de -18 et -15M
	et 18 équipes -18 et -15 F
Sites d'accueils	Chaque club recevra une fois. Début des rencontres le dimanche à 10 heures.

<b>REGLEMENT DE LA COMPETITION</b>	
Joueurs	Les équipes peuvent se présenter avec un nombre de joueurs supérieur à 12 mais ne seront acceptés que 12 joueurs inscrits sur la FDME. La présence d'un responsable d'équipe majeur est obligatoire.
Licences	Les joueurs/euses et officiels doivent être qualifiés à la date du tournoi. Contrôles via Gesthand FDME (vérification saisie feuille) + à posteriori via l'extraction.  Le club doit avoir validé la licence au maximum le samedi à 23h59 (attention aux mutations) et avoir mis à jour l'ordinateur le dimanche matin des TQR.
Arbitrage	Prévu et à la charge de la CRA/CDA
Officiels de table	Lors des tournois, il est conseillé d'utiliser la FDME.
Durée des matchs	Match de 25' pour les poules de 4  Match de 20' pour les poules de 5  10' de rotation entre les matchs!!!! ATTENTION AUX HORAIRES!!!! 1 TTO par équipe et par rencontre. L'exclusion est de 1 minute.  Disqualification: pour la suite de la journée
Ballon	Ballon T3 pour les moins de 18M  Ballon T2 pour les moins de 15M et pour les moins de 18F  Ballon T1 pour les moins de 15F
Ordre des matchs	Défini au préalable par la COC, en fonction de l'éloignement des participants par rapport au site d'accueil (l'équipe qui reçoit joue le 1er match)
Classement	Les équipes concernées seront successivement départagées par : 1. Le nombre de points obtenus dans les rencontres les ayant opposées entre elles. 2. le goal average « particulier » : total de buts marqués moins total de buts encaissés lors des matchs les ayant opposées 3. le goal average « général » : total de buts marqués moins total de buts encaissés sur l'ensemble des rencontres de la poule. 4. La meilleure attaque « particulière »: total des buts marqués lors des matchs les ayant opposées 5. La meilleure attaque « générale » : total des buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la poule 6. La meilleure défense « particulière » : total des buts encaissés lors des matchs les ayant opposées 7. La meilleure défense « générale » : total des buts encaissés sur l'ensemble des rencontres de la poule 8. Tirage au sort du responsable COC en présence des capitaines

## REGLEMENT PARTICULIER

- **Règlement Particulier N°1**

Un(e) joueur(se) qui a obtenu une dérogation (autorisation à jouer en région ou nationale) ne peut pas participer au tournoi de qualification.

Si une demande de dérogation (ETR) est faite après les Tournois de Qualification Région pour un(e) joueur(se) qui y aura participé, l'accord de dérogation sera reporté d'une durée fixée par le responsable de la filière concernée.

- **Règlement Particulier N°2**

Un(e) même joueur(se) ne pourra participer dans un même week-end à deux compétitions différentes (hors coupe de France) sous peine de match perdu sur le tournoi.

Ex: Championnat de France + Tournoi Qualif ou Championnat Séniors + Tournoi Qualif

## **ACCESSION aux CHAMPIONNATS DE FRANCE**

### **MOINS DE 18 MASCULINS ou FEMININS**

- **ACCESSION UNIQUEMENT par DOSSIER**

Les dossiers sont envoyés par le secrétariat de la Ligue des Hauts de France sur demande. Après réception et étude des dossiers par l'ETR et la COC ceux-ci sont transmis au Bureau Directeur pour validation. Une fois avalisés les dossiers sont transmis à la FFHB.

## CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

catégories	Féminines		Masculins	
	-15	-18	-15	-18
Après les TQR	8 équipes	8 équipes	10 équipes	10 équipes
	Championnat sur 14 dates		Championnat sur 18 dates	
	3 X 17' Un document vous sera envoyé par l'ETR	2 X 30'	3 X 17' Un document vous sera envoyé par l'ETR	2X30'
	Match gagné 3pts Match nul 2 pts Match perdu 1 pt Si égalité de points à la fin du championnat, règlement FFHB			
Officiels de table	Chronométrateur : Licencié du club qui reçoit, amende si manquement Secrétaire : Licencié du club visiteur, conseillé			
Responsable de salle FDME	Licencié majeur du club qui reçoit, devant se situer dans un espace proche de la table de marque. Amende, si manquement. Idem seniors GDME conseillé			
Pas de Brûlage des joueurs/ Joueuses	Un licencié -18 ans qui joue dans un championnat adulte national ou -18 national peut toujours rejouer en -18 ans régional car la règle de brûlage ne s'applique pas.			
	Un joueur qui joue en -18 ans national ou -18 régional peut toujours jouer dans les championnats adultes car la règle de brûlage ne s'applique pas.			
	Un joueur -15 ans qui joue en -18 ans national ou -18 régional peut toujours jouer dans le championnat moins de 15 ans régional car la règle de brûlage ne s'applique pas.			

## COUPES REGIONALES JEUNES

<b>COUPES REGIONALES JEUNES</b>				
	<b>Masculines</b>		<b>Féminines</b>	
Catégories	<b>-15</b>	<b>-18</b>	<b>-15</b>	<b>-18</b>
Participation	<b>Obligatoire et gratuite</b>			
Déroulement	Tirage au sort			
	Sont concernées les 16 équipes en championnat régional		Sont concernées les 20 équipes en championnat régional	
	<del> </del>		Les 4 équipes classées aux 4 premières places à l'issue des TQR sont exemptes aux 2 premiers tours et entrent au 3ème tour.	
	3 tours plus la finale		4 tours plus la finale	
	Finales regroupées au mois de juin dans un même lieu			
En cas d'égalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Série de 5 tirs au but par équipe, chaque officiel responsable désignant sur papier, avec les numéros de maillot, la liste des tireurs <b>avant le 1<sup>er</sup> tir</b></li> </ul>			
à la fin du temps réglementaire	Si égalité à la fin de la 1ère série, chaque équipe devra à nouveau désigner 5 joueurs et ceci aussi longtemps que nécessaire sachant que : « le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les 2 équipes aient tiré le même nombre de tirs. (exemples 6 à 5 ou 7 à 6 etc....)			
<b>Masculins</b>				
		<b>Exemptes</b>	<b>Participant</b>	<b>Nb de matchs</b>
1er tour	20 équipes	4 équipes	16 équipes	8
2ème tour	8 équipes	4 équipes	8 équipes	4
3ème tour	4 équipes	0 équipe	4 + 4 équipes	4
4ème tour	4 équipes	0 équipe	4 équipes	2
5ème tour	Finale			
<b>Féminines</b>				
		<b>Exemptes</b>	<b>Participant</b>	<b>Nb de matchs</b>
1er tour	16 équipes	0 équipe	16 équipes	8
2ème tour	8 équipes	0 équipe	8 équipes	4
3ème tour	4 équipes	0 équipe	4 équipes	2
4ème tour	Finale			

<b>FINALES REGIONALES</b>		
	<b>Masculines</b>	<b>Féminines</b>
Catégories	<b>-13</b>	<b>-13</b>
Participation	<b>Obligatoire et gratuite - 1er de chaque département (A voir avec les Présidents de Comité et des C.O.C. départementales pour atteindre jusqu'à 8 équipes)</b>	
Déroulement	Tirage au sort Mode à définir selon le nombre d'équipes	
Lieu	Sur un même site - Appel à candidature auprès des clubs Eventuellement même site que la Coupe des Jeunes	
Date	Dimanche 3 juin en même temps que la Coupe des Jeunes	

## DIVERS

### DELEGUE

Les clubs qui le souhaitent peuvent demander la présence d'un Délégué de la COC lors d'une rencontre.

Coût 0,30€ du km et 30€ de frais de séjour.

### HOMOLOGATION des SALLES

Toutes les rencontres régionales devraient se jouer dans des salles homologuées, pour le niveau de jeu considéré.

En cas de doute, les clubs prendront contact avec M. André LAVAIRE, Président de la Commission Salles et Terrains.

### RENCONTRES AMICALES ET TOURNOIS

Tout club organisant un match amical ou un tournoi **doit en faire** la déclaration à la Ligue, faute de quoi la Mutuelle ne prendra pas en charge les frais d'une éventuelle blessure.

### FEUILLE DE MATCH

Pour toutes les compétitions régionales, la **Feuille De Match Electronique (FDME)** est obligatoire. Elles doivent être exportées via Gesthand au plus tard **avant 20h le dimanche soir**.



En cas de problème de remontée de FDME, tout club veillera à envoyer unedemande au support [fdme@ffhandball.net](mailto:fdme@ffhandball.net) **avec copie à la COC** [5700000.coc@ffhandball.net](mailto:5700000.coc@ffhandball.net)

Sans justification de cet incident par mail, l'article 98.7 des règlements généraux pourra être appliqué (non-respect des délais de transmission).

La Gestion De Match Electronique est conseillée.

Attention, merci de bien mettre à jour les bases de données la veille au soir ou le matin des compétitions, notamment en début de saison, et en cas de modification de rencontre.